

Département des Alpes de Hautes Provence
Commune de SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Arrêtés municipaux n° 2024 – 902 PREV Service Prévention PS/PC

Portant approbation

Sur l'ouverture de la Cantine de l'école du THOR Edouard DELAPLANE
51 avenue du Jabron 04200 SISTERON

Objet :

Ouverture de la nouvelle cantine de l'école Edouard DELAPLANE quartier du THOR 04200 SISTERON classement Type R & N de 4^{ème} catégorie.

VU Le code de la construction et de l'habitation (article R143.1 à 143.47).

VU L'arrêté du 8 mars 1995 relatif à la C.C.D.S.A,

VU L'arrêté du 25 juin 1980 relatif aux dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public ;

VU L'arrêté du 4 juin 1982 et du 21 juin 1982 relatif aux dispositions particulières de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public du type R & N,

VU L'arrêté du 22 juin 1990 relatif aux dispositions applicables du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements de 5^{ème} catégorie ;

VU L'arrêté préfectoral N°2016.267 du 11 septembre 2016 relatif à la constitution des Commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du public

VU La décision de la commission de sécurité d'arrondissement de Forcalquier qui a émis Un avis favorable en date du 24 octobre 2024 à 16 h 00 pour l'ouverture au public De la nouvelle cantine de l'école Edouard DELAPLANE de Sisteron

VU La décision de la commission d'Accessibilité des ERP aux personnes Handicapées à Mobilité Réduite qui a émis un avis favorable en date du 24 octobre à 16 h 00 pour L'ouverture au public de la nouvelle cantine de l'école Edouard Delaplane.

ARRETE

ARTICLE 1- A compté de la notification du présent arrêté, la cantine de l'école Edouard DELAPLANE située au quartier du THOR à Sisteron

La cantine de l'école du THOR située au 51 avenue du Jabron sis sur la commune de Sisteron, classé en Type R & N de 4^{ème} catégorie est autorisé à ouvrir au public.

ARTICLE 2 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet des Alpes de Haute-Provence, Madame le sous-Préfet de Forcalquier, monsieur le Directeur Département des Territoires, Monsieur le directeur de la sécurité publique. Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le chef de poste de la Police Municipale. Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à SISTERON, le 25 octobre 2024.

Monsieur le Maire
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 25/10/2024 à 11h38

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-004-210402095-20241025-2024_902_PR